

La société civile et l'analyse comparative entre les sexes (ACS) :

Quel est le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) de femmes dans l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans les politiques gouvernementales?

Regard vers l'avenir : maintenir la pratique de l'analyse comparative entre les sexes au XXI^e siècle

L. Pauline Rankin, Ph.D

Pauline Jewett Institute of Women's Studies

Université Carleton

Le 27 janvier 2005

Centre des congrès d'Ottawa

Objectifs de cette séance

- Analyser les relations actuelles entre la société civile et le gouvernement.
- Évaluer les répercussions de l'ACS sur ces relations, en ce qui a trait aux groupes de femmes et à leur place dans le processus d'élaboration des politiques.
- Examiner quels sont les changements nécessaires pour faire en sorte que les pratiques d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes fassent appel à une participation suffisante et pertinente des intervenantes et intervenants de la société civile.

La Fondation du Commonwealth

Framework for Action on Maximising Civil Society's Contribution to Development and Democracy

2004 – 2008

« ...qu'il est incontestable que la société civile joue un rôle important, car elle approfondit la démocratie en donnant une voix à l'intérêt public et des moyens de participation à la population, et en assurant la transparence et la responsabilisation. »

- Les gouvernements modernes reconnaissent que, pour combler le « *déficit démocratique* », Il faut que la société civile joue, dans l'élaboration des politiques, un rôle qui dépasse la simple participation électorale, afin que les citoyennes et les citoyens aient l'impression que les gouvernements sont transparents et responsables.

MAIS...

- Les décideurs modernes ont reçu la mission de trouver un équilibre entre les objectifs d'efficacité et d'efficacités et celui de la légitimité démocratique.

Traditionnellement, l'élaboration des politiques gouvernementales a été fondée sur « la légitimité axée sur les résultats »*

1. Les politiques sont jugées d'après la façon dont elles ajoutent au « bien public »
2. La question de savoir qui participe au processus n'est pas jugée pertinente
3. Il existe une tendance à compter sur les spécialistes internes des gouvernements pour la conception des politiques

* (On trouvera dans Montpetit 2003 une étude complète de la légitimité « axée sur les résultats » par opposition à la légitimité « axée sur la participation », et de leurs répercussions sur les consultations publiques.)

Depuis les années 90, les nouvelles idées sur la gouvernance vont dans le sens de la

« légitimité axée sur la participation »

- 1. Les spécialistes des gouvernements sont beaucoup trop loin des préoccupations des citoyennes et des citoyens ordinaires.**
- 2. Les politiques devraient être jugées selon l'étendue et l'intensité de la participation du public à leur élaboration.**
- 3. La participation des citoyennes et des citoyens à l'élaboration des politiques accroîtra l'intérêt pour les affaires publiques et la vie démocratique.**

Qu'est-ce que cela signifie en pratique?

Afin d'encourager la « *légitimité axée sur la participation* », les gouvernements ont élargi la gamme des moyens qu'ils utilisent pour accroître la participation des citoyennes et des citoyens.

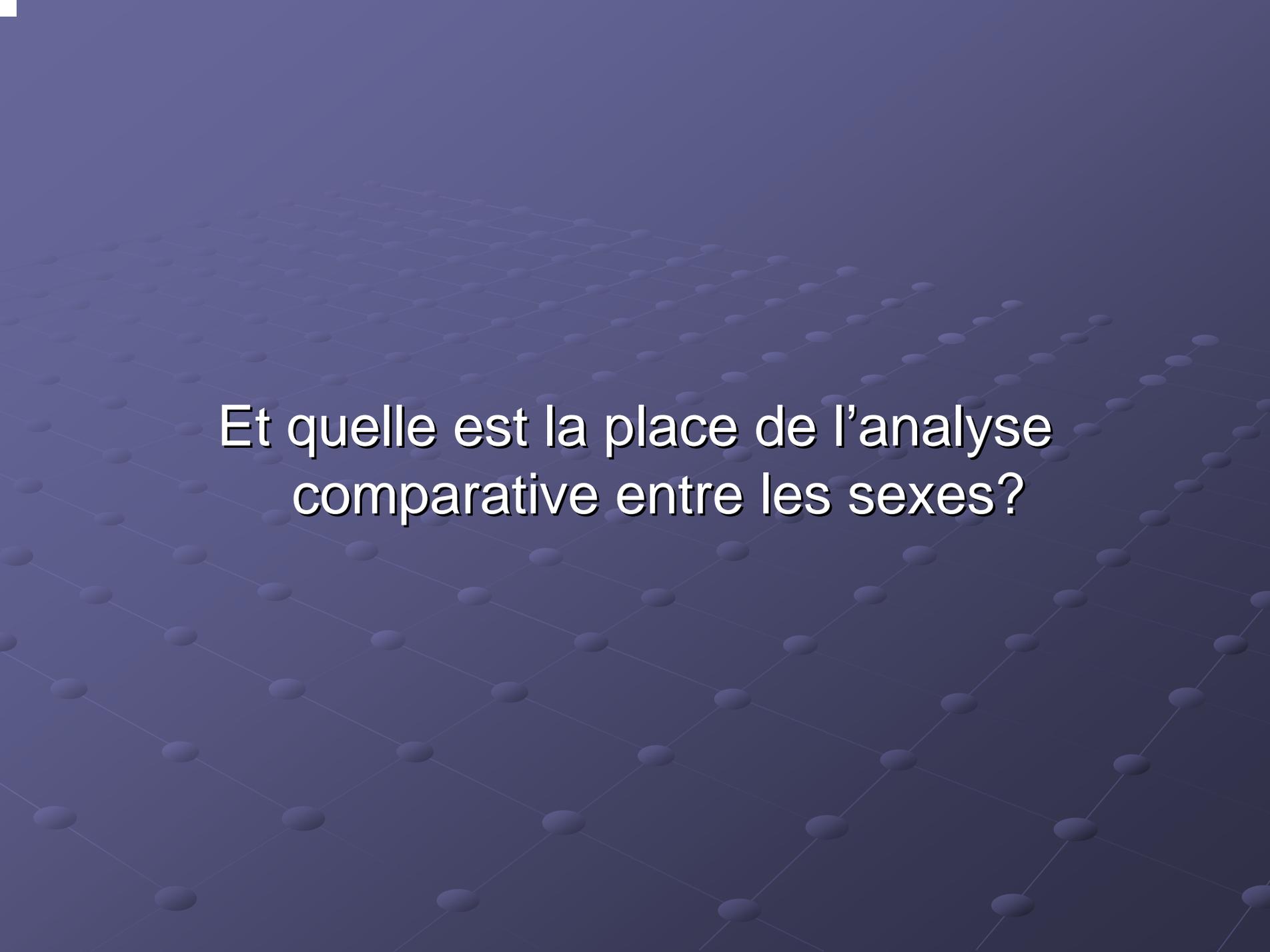
De nos jours, la consultation du public se fait par les moyens suivants :

- Les comités consultatifs
- Les groupes de réflexion
- Les séries de consultations
- Les conférences consensuelles
- Les dialogues à l'aide des technologies de l'information et de la communication (TIC)
- Les audiences publiques

Mais ces nouvelles méthodes de consultation ont-elles engendré une nouvelle ère de participation des citoyennes et des citoyens du Canada et une impression accrue que les gouvernements sont transparents et responsables?

Manifestement, la réponse est non.

- L'ouverture du processus d'élaboration des politiques a accru la difficulté pour les fonctionnaires de donner l'impression aux citoyennes et aux citoyens qu'on les a écoutés durant les consultations
- Les intervenantes et les intervenants de la société civile peuvent éprouver une « lassitude » vis à vis des processus de consultation



Et quelle est la place de l'analyse comparative entre les sexes?

Les premiers énoncés des lignes directrices sur l'ACS et sur l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes reconnaissaient la nécessité de la participation de la société civile et du dialogue avec celle-ci.

À l'aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes (1995)

« Le gouvernement fédéral s'engage à continuer d'appuyer et de consulter des ONG au sujet de questions qui intéressent les femmes à l'échelle mondiale. »

L'intégration des enjeux liés aux rapports sociaux entre les sexes au Canada

Condition féminine Canada, 2000

- *« Les consultations sur les enjeux et les options en matière de politiques auprès des groupes de femmes et d'autres organismes oeuvrant en faveur de l'égalité, ainsi qu'avec la société civile, constituent un élément important de l'analyse comparative entre les sexes... Les perceptions quant à la valeur de telles consultations chez les ONG sont fonction de la mesure dans laquelle elles estiment que leurs vues sont entendues et qu'on y donne suite... »*

Le contexte dans lequel s'est produite la transition à l'ACS :

L'examen des programmes

Éclairée par de nouveaux principes de gestion des affaires publiques qui exigeaient « la simplification et la réduction des opérations administratives et l'exploration systématique de différents modes de prestation des services ». (Bakvis 1997)

La participation des citoyennes et des citoyens

Reconnaissance du secteur bénévole comme étant « le troisième pilier de la Société canadienne et de son économie » (Livre rouge de 1997 du Parti libéral)

On met l'accent sur le rôle de la personne dans la société

Les mouvements des femmes ont perçu les gouvernements comme étant de plus en plus fermés et non responsables à l'égard des programmes d'action pour l'égalité entre les sexes

- ces changements ont coïncidé avec la compression dans la machine politique touchant les femmes – la fermeture du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme en 1995
- le transfert du Programme de promotion de la femme – d'abord à Développement des ressources humaines Canada (DRHC), puis à Condition féminine Canada (CFC), lequel comportait de nouvelles restrictions au financement
- le déclin de l'ouverture à l'égard de « la défense des droits » au profit de « la prestation de services »

L'analyse comparative entre les sexes a-t-elle facilité « la légitimité axée sur la participation »?

- La professionnalisation de l'analyse comparative entre les sexes
- La montée de la ou du « *spécialiste de l'analyse comparative entre les sexes* » tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement – un ensemble de compétences technocratiques
- On met l'accent sur les *processus* (outils, formation) plutôt que sur les *résultats*?

Et quelles en sont les conséquences?

- Les groupes de femmes choisissent « des stratégies à effet de boomerang » dans lesquelles ils mettent l'accent sur l'action internationale en vue de façonner les programmes nationaux
- Les groupes de femmes réduisent leur participation au processus d'élaboration des politiques nationales en matière d'ACS
- Cela contribue à « un déficit démocratique » pour les femmes – en outre, cela exacerbe les préoccupations concernant la responsabilisation et la transparence, entraîne une grave perte de précieux conseils de la part d'intervenantes, et réduit la pression globale exercée sur le gouvernement afin qu'il réponde aux besoins d'égalité des femmes

Et quelles sont les solutions de rechange?

Exemples d'institutionnalisation de l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans les contextes postsoviétiques

Le renversement de ces tendances nécessite...

- Une attention renouvelée au rôle des groupes de femmes à titre de « composantes essentielles » de l'ACS.
- La reconnaissance du fait que « la légitimité axée sur la participation » ne peut être obtenue que par de nouvelles pratiques visant à faire en sorte que les processus consultatifs et les autres formes de dialogues soient non seulement étendus et intensifs, mais soient également des *processus de fond*, du point de vue des *résultats* stratégiques.
- Une attention à la conception de nouvelles stratégies de consultation et de dialogue qui situent le vécu des femmes au centre du projet d'ACS.

« Le *Programme d'action de Beijing* ... indique deux stratégies pour réaliser l'égalité entre les sexes : l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes et le renforcement du pouvoir des femmes (ou la concentration de l'attention sur les femmes)... Mon opinion personnelle est que nous avons rendu un bien mauvais service à l'enjeu de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes en les présentant comme des choix plutôt que comme des stratégies intégrées... ou comme ces deux choses. Les données empiriques indiquent qu'il est souvent plus efficace d'assurer le renforcement du pouvoir des femmes pour opérer des transformations immédiates que de compter sur le processus lent et confus de l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes. »

Joanne Sandler, sous-directrice exécutive chargée des programmes, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

Pour faire en sorte que les ONG de femmes jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques gouvernementales, il faut mettre de nouveau l'accent sur le renforcement du pouvoir des femmes, en tant qu'élément central du projet général d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes

Bibliographie

- Bakvis, Herman. 1997. « Pressure Groups and the New Public Management: From « Pressure Pluralism » to « Managing the Contract » dans M. Charish et A. Daniels (sous la direction de). *Nouveau management public et administration publique au Canada*, Toronto : Institut d'administration publique du Canada.
- Montpetit, Eric. 2003. « Public Consultations in Policy Network Environments : The Case of Assisted Reproductive Technology Policy in Canada ». *Analyse de Politiques*, vol. XXIX, n° 1.
- Rankin, L. Pauline et Krista D. Wilcox. 2004. « De-gendering Engagement? : Women's Movements, Gender Mainstreaming and the Canadian Federal State », *Atlantis* 29 (1).